



# Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba

Pour des gens en santé et des  
collectivités florissantes

*Ministère des Ressources naturelles  
et du Développement du Nord  
2023*

**Manitoba** 

## Table des matières

Reconnaissance des droits issus de traités et du territoire .....	1
Introduction .....	2
Engagement à l'égard de la mobilisation .....	2
Réseau de sentiers du Manitoba .....	3
Avantages liés aux sentiers .....	4
Avantages pour la santé physique et mentale .....	5
Avantages économiques .....	5
Avantages environnementaux et écologiques .....	7
Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba et principes directeurs .....	7
Vision .....	7
Principes directeurs .....	7
Les quatre piliers de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba .....	8
Partenariats et collaboration .....	9
Aménagement et entretien .....	11
Durabilité à long terme .....	18
Forfaits touristiques et promotion .....	21
Mise en œuvre et évaluation de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba .....	23
Mise en œuvre .....	23
Évaluation .....	23
Conclusion .....	23
Bibliographie .....	24
Annexe A – Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba : Processus de mobilisation	
Annexe B – Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba : Intégration avec d'autres plans	
Annexe C – Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba : Calendrier de mise en œuvre	

*Disponible dans d'autres formats sur demande*



## Reconnaissance des droits issus de traités et du territoire

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement du Nord reconnaît que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anichinabé, anishinewuk, dakota oyate, dénésuline et nehethowuk. Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

Dans le cadre de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba, nous nous engageons :

- à nous renseigner sur l'histoire et le caractère sacré des terres et des cours d'eau traversés par les sentiers du Manitoba et à diffuser de l'information à ce sujet;
- à collaborer avec les peuples et les collectivités autochtones à la planification et à la programmation des activités sur les sentiers et à la mise en œuvre d'autres initiatives connexes;
- à aider et à inciter les planificateurs, les gestionnaires et les utilisateurs de sentiers à comprendre leurs responsabilités communes en tant que visiteurs et gardiens du territoire.



## Introduction

Au Manitoba et dans le monde entier, la popularité des sentiers récréatifs va en augmentant, une tendance qui s'est amplifiée en raison de la pandémie de COVID-19 au cours des dernières années. Les sentiers sont de plus en plus reconnus pour leurs avantages et leur valeur, notamment en matière de loisirs et de transport actif, ainsi que pour les avantages physiques, mentaux, sociaux et économiques que procure leur utilisation. Bien que la planification et la gestion des sentiers aient été longtemps considérées comme accessoires, la valeur d'un réseau de sentiers bien géré et de haute qualité a été depuis clairement démontrée depuis. Maintenant, le déploiement d'efforts délibérés pour tirer parti des avantages liés aux sentiers est une nécessité sans équivoque.

Une occasion unique d'améliorer notre réseau de sentiers se présente à nous. Le Manitoba continuera d'édifier un réseau provincial de sentiers reconnu, de calibre mondial et durable, un réseau qui non seulement favorisera la santé ou le bien-être physique et mental de ses utilisateurs, mais qui, aussi, mettra en valeur et protégera les écosystèmes naturels diversifiés et exceptionnels du Manitoba. La mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba améliorera la qualité de vie des Manitobains et permettra aux visiteurs, d'ici ou d'ailleurs, de vivre des expériences exceptionnelles en territoire manitobain.

*La Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* orienteront l'aménagement, la gestion et l'expansion du réseau de sentiers du Manitoba au bénéfice des utilisateurs d'aujourd'hui et des générations futures. Voici quels en sont les objectifs.

- Améliorer la connectivité et renforcer le réseau de sentiers de tout le Manitoba.
- Soutenir la protection, la gestion et la remise en état des milieux naturels traversés par les sentiers.
- Favoriser la collaboration entre les groupes d'utilisateurs tout en réduisant les risques de conflits.
- Encourager la croissance de l'écotourisme, un secteur ayant le potentiel de générer des avantages économiques pour les collectivités, grandes et petites.

## Engagement à l'égard de la mobilisation

L'élaboration de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba s'est appuyée sur l'expérience et l'expertise de nombreuses personnes et organisations ainsi que sur un plan de recherche et un processus de mobilisation exhaustifs. Nous vous invitons à consulter l'annexe A pour obtenir des détails sur le processus de mobilisation et sur certains des partenaires clés qui y ont participé.

Le gouvernement du Manitoba ne pourra pas à lui seul réussir à concrétiser la vision et à atteindre les objectifs, les mesures et les résultats dont fait mention le présent document : cela exigera une mobilisation, un partenariat, une collaboration et une participation continue de la part d'utilisateurs de sentiers, de municipalités, d'organisations et de collectivités autochtones, de groupes d'intervenants spécialisés dans les sentiers et d'intervenants locaux en matière de développement économique et touristique, qui sont nombreux à reconnaître de plus en plus la valeur des sentiers.

Par ailleurs, une approche pangouvernementale s'impose pour assurer l'intégration des points de vue de tous les secteurs. Si l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba est dirigée par Ressources naturelles et du



Développement du Nord, il reste que les partenaires suivants ont également été mis à contribution : Environnement et Climat; Santé mentale et Mieux-être de la communauté Manitoba; Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord Manitoba; Transport et Infrastructure Manitoba; Bureau de l'accessibilité du Manitoba; Relations avec les municipalités Manitoba; Voyage Manitoba.

*La Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* complètent et reflètent un certain nombre d'autres plans et documents stratégiques provinciaux qui ont été élaborés ces dernières années. Nous vous invitons à consulter l'annexe B pour obtenir plus de détails sur ces documents.

## Réseau de sentiers du Manitoba

Les sentiers du Manitoba se trouvent sur les territoires visés par un traité et sur les terres ancestrales des peuples anichinabé, anishinewuk, dakota oyate, dénésuline et nehethowuk. Ils traversent également le territoire des Métis de la rivière Rouge et les terres au nord du Manitoba qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits. Les utilisateurs de sentiers devraient être davantage sensibilisés à l'histoire des terres sur lesquelles ils se déplacent ou se récréent et conscients du fait qu'ils parcourent des territoires traditionnels. Les sites Web d'organisations ou de gestionnaires de sentiers ainsi que les cartes ou les panneaux de signalisation peuvent offrir de l'information en ce sens. Le Manitoba s'efforce aussi d'inclure ce type d'information dans les publications gouvernementales. *La Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* visent à sensibiliser les utilisateurs et les gestionnaires de sentiers à la nécessité d'intégrer les droits des Autochtones au processus d'aménagement des sentiers, tout en renforçant la communication et les relations entre les utilisateurs et les organisations de sentiers, d'une part, et les peuples et les collectivités autochtones, d'autre part.

## Qu'est-ce qu'un sentier?

Aux fins de la Stratégie pour les sentiers du Manitoba, **les sentiers englobent les parcours sur la terre ferme ou sur l'eau qui sont utilisés pour les loisirs ou le transport actif**. Les sentiers peuvent se situer en milieu urbain, en milieu rural, dans l'avant-pays ou dans l'arrière-pays, traverser des parcs et des forêts, et emprunter des chemins d'asphalte et de gravier (y compris les trottoirs), des routes ou des rivières.

### Types de sentiers

**SENTIERS NON MOTORISÉS** - Sentiers notamment utilisés pour la marche, la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le vélo à pneus surdimensionnés, l'équitation et le ski.

**SENTIERS MOTORISÉS** - Sentiers notamment utilisés pour la motoneige et la conduite de véhicules tout-terrain. Les véhicules motorisés peuvent y circuler en toutes saisons ou pendant une partie de l'année seulement (comme dans le cas des sentiers de motoneige qui ne sont utilisés qu'en hiver).

**SENTIERS POLYVALENTS** - Toute combinaison de ce qui précède.

**VOIES NAVIGABLES** - Sentiers notamment utilisés pour le canoë, le kayak ou la planche à pagaie. (Remarque : Les voies navigables sont généralement réservées à la pratique d'activités non motorisées.)

**SENTIERS DE L'ARRIÈRE-PAYS** - Sentiers éloignés, isolés ou en dehors de zones facilement accessibles. Ils peuvent être entretenus à intervalle régulier et inclure des emplacements de camping avec nuitée.

**SENTIERS DE L'AVANT-PAYS** - Sentiers situés dans des lieux de plein air facilement accessibles en véhicule et caractérisés par un niveau d'aménagement plus élevé.

**VOIES NAVIGABLES** - Comprennent des cours d'eau, incluant les lacs et les rivières, qui sont utilisés pour les sports de pagaie, la navigation de plaisance ou le transport. Les voies navigables comprennent les eaux calmes, les eaux vives et les rapides. Les gens peuvent les utiliser pour des itinéraires de canotage et de portage courts ou longs.



## Avantages pour la santé physique et mentale

Tous les types d'utilisation des sentiers récréatifs offrent des avantages. Par exemple, la conduite de véhicules hors route – que certains ne considèrent pas comme étant une activité particulièrement intense – s'est révélée bénéfique pour la santé et la forme physique et est considérée comme une activité d'intensité modérée comparable au golf ou à l'escalade. (Burr, Jamie, et al. 2010).

Le Manitoba comporte différents types de sentiers récréatifs, et de nombreux groupes d'utilisateurs actifs participent à leur entretien et à leur gestion. Les sentiers qui sont aujourd'hui utilisés à des fins récréatives servaient souvent à l'origine pour le transport, la chasse ou la cueillette. Les sentiers sont utilisés depuis longtemps pour la randonnée pédestre et la course sur sentier, la motoneige, le ski de fond et l'équitation, mais ce n'est qu'au cours des dernières années que les sentiers aménagés pour le vélo de montagne et la conduite de véhicules tout-terrain ont gagné en popularité.

Le réseau de sentiers du Manitoba s'étend sur des terres domaniales provinciales (comme les parcs provinciaux, les forêts provinciales, les zones de gestion de la faune et les terres domaniales non désignées), mais aussi sur des terres fédérales (le parc national du Mont-Riding, en particulier), des terres privées, des terres municipales et les terres des Premières nations ou d'autres collectivités autochtones. Dans de nombreux cas, les sentiers ont été initialement aménagés ou défrichés à des fins non récréatives, comme pour le piégeage ou l'exploitation forestière.

Le gouvernement du Manitoba ne pourra pas à lui seul aménager, entretenir et gérer le vaste réseau de sentiers du Manitoba. Il a d'ailleurs conclu des ententes avec de nombreuses organisations qui l'aideront à effectuer le travail colossal qu'il l'attend. La mise en œuvre réussie de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba exigera la participation d'organisations telles que Sentiers Manitoba, The Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman), The All Terrain Vehicle Association of Manitoba (ATVMB), la Cross-Country Ski Association of Manitoba, le Manitoba Horse Council et ses groupes affiliés ainsi que la Manitoba Mountain Biking Association. Le Manitoba reconnaît également l'importance des groupes locaux et régionaux – dont la plupart, sinon tous, dépendent du travail de bénévoles. Ces groupes étant essentiels à la survie du réseau de sentiers du Manitoba, leur travail sera soutenu par *la Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* dans l'avenir.

## Avantages liés aux sentiers

De nombreuses études ont été menées pour recenser les avantages des sentiers non motorisés et motorisés pour la santé et le bien-être des personnes. Les différents avantages que procurent les sentiers aux personnes, aux collectivités et à la société dans son ensemble sont liés à la santé physique et mentale, au développement économique et à la protection de l'environnement.

## Avantages pour la santé physique et mentale

La recherche a démontré que l'accès aux sentiers entraîne une augmentation de l'activité physique, une amélioration de la santé mentale et physique et une diminution à long terme des maladies chroniques, ce qui se traduit par une réduction du coût des soins de santé et des accidents (Clarke et Nair, 2020). Un sondage national de la firme Léger commandé par Sentier transcanadien a révélé que 95 % des Canadiens ont pris d'assaut les sentiers pour améliorer leur santé mentale (Sentier transcanadien, 2020). La Stratégie en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances du Manitoba (rapport de la firme VIRGO : Improving Access and Coordination of Mental Health and Addiction Services: A Provincial Strategy for all Manitobans) souligne que l'accès aux activités récréatives en général est un déterminant social important de la santé. Les sentiers en milieu urbain offrent aux habitants de zones urbaines un accès à la nature et des possibilités d'éducation en plein air. Une étude a également démontré que le fait d'être physiquement actif dans un milieu naturel contribue au bien-être (Rogerson et al., 2020), et de nombreuses personnes qui ont répondu à un sondage de consultation du public sur *la Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* ont souligné l'importance des sentiers pour leur santé et leur qualité de vie. La valeur de l'environnement et du paysage sur le parcours des utilisateurs de sentiers joue également un rôle important. Les avantages de l'utilisation des sentiers ne se limitent pas à la participation à une activité particulière ou à l'atteinte d'une destination : l'expérience des sentiers et la beauté des paysages sont tout aussi importantes.

## Avantages économiques

Les avantages économiques de l'aménagement des sentiers et leurs retombées connexes ont également été étudiés, surtout en ce qui concerne le cyclisme. Au Québec, qui possède un réseau cyclable bien aménagé et populaire connu sous le nom de La Route Verte, le cyclisme et le vélotourisme génèrent 1,2 milliard de dollars de dépenses chaque année, ce qui crée un grand nombre d'emplois ainsi que des recettes fiscales importantes. La Route Verte représente un énorme attrait touristique pour le Québec. Les dépenses touristiques annuelles totales des cyclistes, qui sont supérieures à celles d'un voyageur d'agrément moyen, s'élèvent à près de 700 millions de dollars (Vélo Québec, 2016). D'autres activités liées aux sentiers génèrent également des retombées économiques dans un certain nombre de catégories, notamment les dépenses liées à l'achat d'équipement, de matériel et de véhicules hors route, les dépenses liées aux déplacements pour accéder aux sentiers, la création d'emplois et les recettes fiscales. Par exemple, dans le Northern Manitoba Snowmobile Tourism Strategic Plan 2019-2023, on mentionne que l'incidence économique de la motoneige au Canada se chiffrait à 8 milliards de dollars et on ajoute que, selon les données de 2013 de Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman), les retombées économiques de la motoneige s'élevaient à plus de 300 millions de dollars au Manitoba (Western Management Consultants, 2019).



### Le réseau de sentiers du ruisseau Épinette

du Parc provincial de Spruce Woods, dans l'ouest du Manitoba, est populaire pour la randonnée pédestre et la course sur sentier ainsi que pour le vélo et le ski. Les sentiers conduisent les visiteurs sur des terrains variés le long du ruisseau Épinette, au cœur de boisés et de coulées, de collines sablonneuses et de prairies mixtes. Les visiteurs peuvent choisir un itinéraire en boucle ou parcourir le sentier aller-retour d'une distance totale de 41,7 km. Ils ont accès à un emplacement de camping sauvage à l'extrémité du sentier ou peuvent réserver une nuitée au chalet du lac Jackfish durant l'hiver.



# Vision

Le Manitoba offrira à tous les types d'utilisateurs de sentiers, quel que soit leur niveau d'habiletés, un réseau de sentiers durable et de haute qualité qui soutiendra leur soif de bonheur, de santé et de connaissances, resserra les liens entre les organisations de sentiers et offrira aux collectivités du Manitoba une meilleure qualité de vie et des avantages économiques.

## Piliers et Résultats Attendus

### 1 *Partenariats et collaboration*

- Amélioration des communications dans le secteur des sentiers.
- Réduction des conflits entre les utilisateurs de sentiers.
- Amélioration des possibilités d'information et d'éducation offertes aux utilisateurs de sentiers.
- Mobilisation de nouveaux utilisateurs de sentiers qui font traditionnellement face à des obstacles à la participation.

### 2 *Aménagement et entretien*

- Amélioration de l'information et des données sur les sentiers et leurs utilisations.
- Amélioration des processus d'aménagement de sentiers sur les terres domaniales.
- Amélioration de la connectivité des sentiers qui sillonnent la province.
- Accroissement des possibilités liées aux activités de sentier en forte demande.
- Offre d'avantages économiques aux petites collectivités.
- Accessibilité accrue des commodités de sentiers.
- Amélioration de l'entretien et du nettoyage des sentiers.

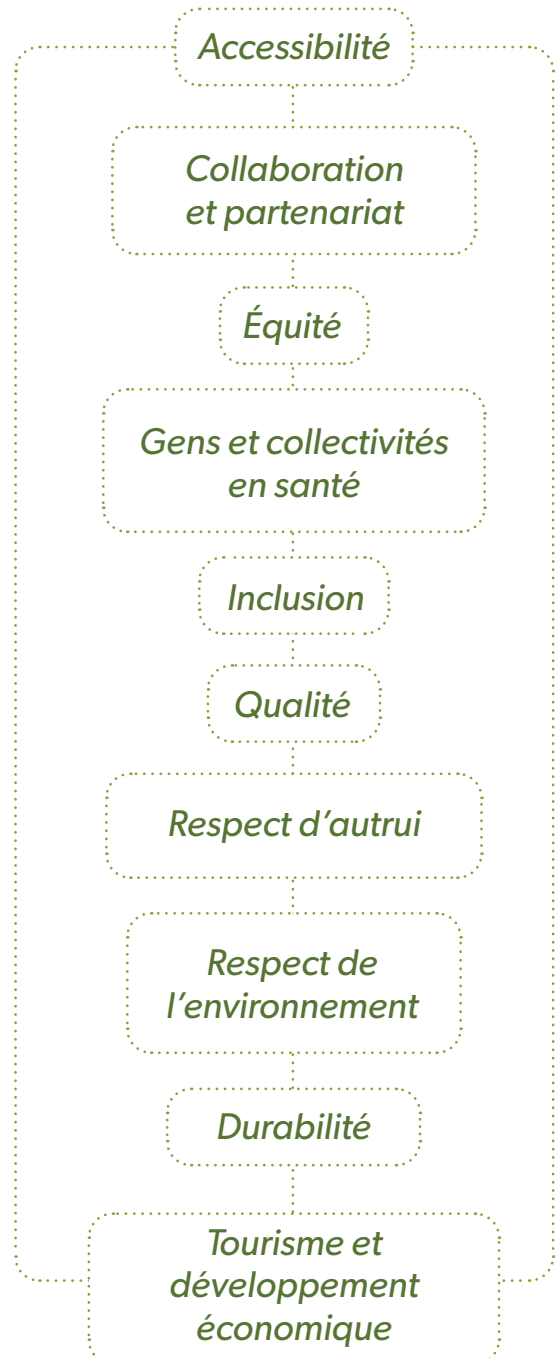
### 3 *Durabilité à long terme*

- Amélioration de la durabilité financière pour assurer l'exploitation continue du réseau de sentiers du Manitoba.
- Bénéfices environnementaux, avec intégrité assurée.
- Amélioration de la rétention et du recrutement de bénévoles.
- Meilleure application de la Loi en cas d'activités non autorisées sur les sentiers et d'activités d'aménagement de sentiers non autorisées.

### 4 *Forfaits touristiques et promotion*

- Amélioration de la promotion et du marketing des sentiers.
- Augmentation des recettes touristiques liées aux sentiers et possibilités de développement économique.
- Amélioration de la signalisation routière et des panneaux de signalisation.
- Amélioration de l'accès et de l'accessibilité des renseignements sur les sentiers.

## Principes Directeurs





De même, une étude menée par le Conseil canadien des distributeurs de véhicules hors route a estimé que la conduite de véhicules tout-terrain génère entre 230 et 250 millions de dollars de dépenses dans la province (Smith Gunther Associates Ltd, 2016). Il a aussi été démontré que la proximité de sentiers avait un effet positif sur la valeur des propriétés (Clarke et Nair, 2020).

## Avantages environnementaux et écologiques

Des sentiers bien conçus et bien gérés peuvent avoir un effet positif sur l'environnement. Ainsi, les sentiers peuvent remplir des fonctions bénéfiques telles que la rétention des eaux de pluie, la lutte contre les inondations et le piégeage du carbone, et ils augmentent le soutien du public à l'égard de la conservation des zones naturelles et des habitats fauniques. L'utilisation des sentiers pour le transport actif présente également des avantages évidents pour l'environnement, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'air et de l'eau, de la pollution par le bruit et de consommation d'énergie. Il est essentiel de planifier et de gérer les sentiers avec soin si l'on veut éviter des répercussions fortuites sur l'environnement, comme celles découlant de la propagation d'espèces envahissantes ou celles risquant d'affecter le déplacement ou le comportement des animaux sauvages.

## Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba et principes directeurs

### Vision

La vision de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba est la suivante :

**Le Manitoba offrira à tous les types d'utilisateurs de sentiers, quel que soit leur niveau d'habiletés, un réseau de sentiers durable et de haute qualité qui soutiendra leur soif de bonheur, de santé et de connaissances, resserra les liens entre les organisations de sentiers et offrira aux collectivités du Manitoba une meilleure qualité de vie et des avantages économiques.**

Cette vision établit un équilibre entre le besoin et la volonté de promouvoir l'aménagement et l'utilisation de sentiers récréatifs, les besoins d'autres utilisateurs des terres et des ressources et la nécessité de maintenir l'intégrité écologique.

### Principes directeurs

- **Accessibilité** – Différents types de sentiers sont accessibles dans différentes régions du Manitoba pour les personnes ayant différents besoins ou utilisant des aides à la mobilité.
- **Collaboration et partenariat** – Le gouvernement du Manitoba, les organisations de sentiers, les collectivités autochtones et d'autres parties intéressées travaillent en collaboration et en partenariat pour améliorer le réseau de sentiers du Manitoba.
- **Équité** – Tous les utilisateurs ont accès à des sentiers récréatifs sécuritaires à proximité de leur collectivité.
- **Gens et collectivités en santé** – Des sentiers variés et sécuritaires sont gages d'une meilleure qualité de vie en raison des avantages physiques, mentaux, sociaux et économiques qu'ils procurent aux Manitobains et à leurs collectivités.
- **Inclusion** – Tous les Manitobains et visiteurs du Manitoba fréquentent des sentiers adaptés à leur niveau d'habileté ou d'expérience, et ils sont encouragés à se renseigner sur les sentiers et à participer à des programmes et à des événements connexes.
- **Qualité** – **Les gestionnaires de sentiers**, qu'ils soient désignés par le gouvernement, des organisations de sentiers ou des collectivités, s'efforcent de répondre aux besoins des utilisateurs de sentiers en leur offrant des sentiers



L'expression « gestionnaire de sentiers » est utilisée de temps à autre dans le présent document et fait référence à un ministère ou organisme gouvernemental, une municipalité, une collectivité autochtone ou une organisation non gouvernementale responsable à différents degrés de la gestion ou de l'entretien de sentiers. Il s'agit d'un terme générique qui ne renvoie pas à un poste ou à un titre officiel.

de haute qualité, y compris des sentiers polyvalents répondant à une gamme d'intérêts et des sentiers expressément conçus et entretenus pour la pratique d'une seule activité. interests, as well as single-use trails that are specifically designed and maintained for particular activities.

- **Respect d'autrui** – Les utilisateurs de sentiers ont du respect pour les autres utilisateurs de sentiers et pour le travail des gestionnaires de sentiers, et ils se renseignent sur les terres et les cours d'eau qu'ils parcourent pour mieux reconnaître les nombreux sentiers qui traversent des territoires autochtones traditionnels.
- **Respect de l'environnement** – Les utilisateurs, les promoteurs et les gestionnaires de sentiers sont de bons intendants et se soucient de l'intégrité écologique et de la protection de l'environnement.
- **Durabilité** – Les sentiers sont aménagés et gérés de manière à assurer la durabilité à long terme des organisations de sentiers, des bénévoles et de l'environnement où se situent les sentiers.
- **Tourisme et développement économique** – Les sentiers sont des destinations touristiques dont on fait la promotion auprès des résidents et des visiteurs du Manitoba, et les sentiers et leurs commodités sont aménagés et gérés de manière à en faire des attraits de haute qualité produisant des avantages économiques pour les collectivités du Manitoba.

## Les quatre piliers de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba

Lors d'un atelier tenu en septembre 2020 avec des représentants d'organisations de sentiers, on a demandé aux participants de déterminer les piliers sur lesquels pourrait reposer la Stratégie pour les sentiers du Manitoba. À la lumière des réponses des participants et d'autres commentaires, les quatre piliers et domaines d'intérêt suivants ont été établis pour la Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba :

1. Partenariats et collaboration
2. Aménagement et entretien
3. Durabilité à long terme
4. Forfaits touristiques et promotion





### Le sentier de randonnée Mantario

est situé dans le parc provincial du Whiteshell, dans l'est du Manitoba. Il est très populaire auprès des amateurs expérimentés de randonnée dans l'arrière-pays. D'une longueur de 60 km entre ses extrémités Sud et Nord, ce sentier difficile est le plus long sentier de ce type du Bouclier canadien, dans l'Ouest canadien. Bien que les visiteurs parcourent généralement le sentier en plusieurs jours, sa popularité est également acquise auprès de coureurs de fond expérimentés qui essaient de le traverser plus rapidement, en totalité ou en partie.

## Partenariats et collaboration

Le premier pilier de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba consiste à s'assurer que toutes les parties ayant un intérêt pour les sentiers récréatifs – ce qui inclut les divers ministères et organismes gouvernementaux, les municipalités, les collectivités autochtones, les groupes d'utilisateurs de sentiers, le grand public et de nombreuses autres organisations et entreprises – auront droit au chapitre et participeront aux activités de communication, de planification ou de programmation liées aux sentiers. Un thème récurrent est ressorti des discussions et des commentaires concernant *la Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* : toutes les parties disent qu'elles pourraient tirer parti d'une meilleure communication et d'un resserrement des partenariats et des liens de collaboration entre les organisations de sentiers et le gouvernement provincial.

Parmi les résultats attendus des mesures prévues sous ce pilier, mentionnons les suivants.

- Amélioration des communications dans le secteur des sentiers.
- Réduction des conflits entre les utilisateurs de sentiers.
- Amélioration des possibilités d'information et d'éducation offertes aux utilisateurs de sentiers.
- Mobilisation de nouveaux utilisateurs de sentiers qui font traditionnellement face à des obstacles à la participation.

### Objectifs et mesures pour le pilier 1 : Partenariats et collaboration

**OBJECTIF :** *Améliorer la communication entre toutes les parties s'occupant de l'aménagement et de la gestion de sentiers récréatifs au Manitoba; favoriser l'établissement de relations de travail efficaces et la prise de décisions éclairées.*

#### MESURES:

- Créer un guichet unique au sein du gouvernement provincial en mettant en place un nouveau Bureau de coordination des sentiers.
- Établir un conseil consultatif d'experts en matière de sentiers composé de représentants du Bureau de coordination des sentiers et d'organisations de sentiers ayant des mandats provinciaux.
- Établir un comité interministériel sur les sentiers au sein du gouvernement afin d'assurer l'adoption d'une approche pangouvernementale en matière de gestion des sentiers.
- Saisir des possibilités d'élaboration d'initiatives et de programmes liés aux sentiers en collaboration avec des collectivités ou des organisations autochtones.
- Cerner des possibilités de partenariat entre des organisations de sentiers, des exploitants d'entreprises touristiques liées aux ressources ou des entreprises qui fournissent des services aux utilisateurs de sentiers.

**OBJECTIF :** *To mitigate and prevent conflicts arising between different trail uses and activities.*

**MESURES :**

- Réduire les conflits entre les différents groupes d'utilisateurs et les conflits résultant d'utilisations incompatibles des terres en mettant en œuvre les initiatives suivantes.
- Désigner clairement les sentiers en fonction de leurs utilisations en utilisant au besoin des panneaux de signalisation et d'autres stratégies de communication visant à réduire les risques de conflit.
- Travailler avec les groupes provinciaux et régionaux d'adeptes de véhicules tout-terrain à la désignation de sentiers pour véhicules tout-terrain approuvés, et ce, pour encourager les conducteurs de véhicules tout-terrain à utiliser les sentiers désignés et réduire l'utilisation de sentiers destinés aux activités non motorisées par des conducteurs de véhicules tout-terrain.
- Créer des occasions de rencontre pour favoriser la discussion et la collaboration – notamment dans le cadre de journées de nettoyage des sentiers ou d'autres activités sociales liées aux sentiers – entre différents groupes d'utilisateurs et le grand public.
- Intégrer des pratiques exemplaires sur la réduction et l'évitement des conflits au processus de planification de sentiers polyvalents; communiquer ces pratiques aux planificateurs de sentiers.
- Inclure au matériel éducatif et promotionnel, ainsi que sur les panneaux de signalisation des sentiers, de l'information précisant les moments et les endroits prévus pour une utilisation non récréative des sentiers (c'est-à-dire pour l'extraction et la récolte de ressources).
- Accroître les efforts de communication déployés pour informer les utilisateurs de sentiers de la fermeture ou de la déviation de sentiers ou de tronçons de sentiers en raison d'activités d'utilisation des ressources ou d'autres facteurs.
- Se pencher sur l'utilisation, à des endroits clés, de stratégies de gestion des conflits sur les sentiers qui se sont révélées efficaces dans d'autres provinces ou territoires (p. ex. hôtes ou caméras aux points de départ des sentiers).



### Les sentiers de Northgate

s'étendent sur 26 km et font partie d'un réseau de sentiers polyvalents configurés en boucles entrelacées. Ils sont utilisés pour le vélo de montagne, la randonnée pédestre ou la course en pleine nature. Le point de départ principal des sentiers se situe à la limite du parc national du Mont-Riding, à proximité de la Ville de Dauphin, dans l'ouest du Manitoba. Les sentiers sont gérés par le Dauphin Derailleurs Cycle Club et traversent des terrains aussi bien privés que municipaux.

**OBJECTIF :** Fournir aux utilisateurs de sentiers actuels ou futurs de l'information sur les sentiers, soutenir les programmes d'éducation et de formation sur l'utilisation des sentiers et inculquer au grand public une culture de l'intendance des sentiers.

**MESURES :**

- Élaborer une campagne d'éducation sur les sentiers et sur l'intendance des sentiers.
- Promouvoir les possibilités de participation aux groupes de sentiers locaux.

**OBJECTIF :** Cerner et atténuer les facteurs physiques, sociaux, économiques ou autres qui créent des obstacles à l'accès et à l'utilisation des sentiers.

**MESURES :**

- Examiner et soutenir les idées et les possibilités de programmation visant à initier aux sentiers de nouveaux utilisateurs de sentiers.
- Rendre les sentiers et l'équipement de sentiers plus accessibles aux personnes ou aux groupes qui peuvent être confrontés à des obstacles à l'utilisation des sentiers; offrir notamment à cette fin des programmes de location ou de prêt d'équipement offerts gratuitement ou à faible coût.
- S'associer à des organisations qui s'efforcent de promouvoir et d'accroître la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur des loisirs de plein air et des sentiers.

## 2 Aménagement et entretien

Le deuxième pilier de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba porte sur l'aménagement et l'entretien des sentiers, la désignation de sentiers aux fins d'utilisations ou d'activités particulières, les commodités ou les installations de sentiers et la connectivité. Un équilibre doit être établi entre, d'une part, la demande croissante de nouveaux sentiers et, d'autre part, l'entretien, l'amélioration et l'optimisation des sentiers actuels. Les divers sentiers ont des caractéristiques et des utilisations tellement diversifiées qu'un mode de conception, de planification et de résolution de problèmes peut convenir pour un sentier et ne pas convenir pour un autre. La planification à long terme contribue à assurer la viabilité des sentiers actuels et se penche également sur l'aménagement et le prolongement de sentiers dans de nouvelles zones. On reconnaît de plus en plus l'importance d'inclure des possibilités liées au transport actif et au réseau de sentiers au processus de planification communautaire.

La désignation en bonne et due forme des sentiers peut avoir des répercussions sur l'utilisation de sentiers et de zones, ce qui inclut leur utilisation pour la pratique d'activités locales bien établies ou traditionnelles, surtout si la nouvelle désignation vient avec des restrictions ou des frais d'utilisation. Il convient de noter que ces répercussions continueront d'être prises en considération dans le cadre de l'examen futur de propositions relatives aux sentiers sur les terres domaniales et que les Autochtones seront consultés au besoin en cas de propositions relatives à l'aménagement de nouveaux sentiers.



Les organisations de sentiers qui s'occupent de la désignation ou de l'aménagement de sentiers (ou de tronçons de sentiers) sont tenues de consulter les collectivités autochtones intéressées ainsi que les membres du public et les intervenants locaux. Cette consultation est un processus continu axé sur la collaboration et l'examen de différentes possibilités et préoccupations. Elle diffère du processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones expressément mis en place par la Couronne et portant plus précisément sur les répercussions que pourraient avoir les sentiers sur les droits autochtones et les droits issus de traités. La Couronne a l'obligation de consulter les peuples autochtones, mais les promoteurs de projets d'aménagement de sentiers ne sont pas légalement tenus de le faire. Toutefois, ces derniers peuvent être appelés à participer au processus de consultation entre la Couronne et les Autochtones dans le cadre de la présentation de propositions d'aménagement de sentiers.

Parmi les résultats attendus des mesures prévues sous ce pilier, mentionnons les suivants.

- Amélioration de l'information et des données sur les sentiers et leurs utilisations, ce qui inclut les utilisations récréatives et celles fondées sur les ressources.
- Amélioration des processus liés à l'aménagement de sentiers sur les terres domaniales (dont les parcs provinciaux, les forêts provinciales, les zones de gestion de la faune, etc.) et meilleure compréhension des exigences applicables aux promoteurs de sentiers.
- Amélioration de la connectivité des sentiers qui sillonnent la province pour améliorer la sécurité des utilisateurs et l'expérience des sentiers.
- Accroissement des possibilités liées aux activités liées aux sentiers en forte demande et à l'expérience des sentiers de l'arrière-pays avec nuitée, en s'efforçant d'éviter la surutilisation de certaines zones et la dégradation de l'environnement.
- Offre d'avantages économiques aux petites collectivités grâce à l'amélioration de leur réseau de sentiers local.
- Accessibilité accrue des commodités de sentiers, comme les panneaux de signalisation, les toilettes, les zones de rassemblement et les terrains de stationnement.
- Amélioration de l'entretien et du nettoyage des sentiers.

## Objectifs et mesures pour le pilier 2 : Aménagement et entretien

**OBJECTIF :** *Recueillir des renseignements détaillés sur les sentiers ainsi que sur leurs installations et commodités connexes; veiller à l'actualisation de ces renseignements.*

### MESURES :

- Créer une base de données sur les sentiers contenant des renseignements à jour sur les sentiers du Manitoba, ce qui inclut des données spatiales et de l'information sur les caractéristiques des sentiers, les installations et commodités connexes et l'état actuel des sentiers.
- Encourager les gestionnaires de sentiers à évaluer périodiquement l'état des sentiers et à demander aux utilisateurs de formuler des commentaires sur l'état des sentiers et leurs besoins.
- Accroître la surveillance et l'entretien de certains itinéraires de l'arrière-pays très fréquentés.

**OBJECTIF :** *Augmenter la collecte de données et favoriser la recherche sur les sentiers.*

### MESURES :

- Recueillir des données sur l'utilisation des sentiers récréatifs et sur les avantages économiques, sanitaires et environnementaux des sentiers; analyser la valeur et l'incidence (positive et négative) des activités récréatives liées aux sentiers pour les collectivités environnantes, l'environnement et la province dans son ensemble.
- Accroître l'utilisation des **compteurs** et des dispositifs de surveillance sur les sentiers; documenter les habitudes d'utilisation des sentiers, avec le soutien d'organismes non gouvernementaux.
- Examiner l'adoption de méthodes de collecte de données nouvellement mises au point, ce qui inclut les caméras de surveillance des vitesses et des modes de transport sur les itinéraires de transport actif.
- Surveiller l'expérience et la satisfaction des utilisateurs de sentiers au fil du temps, au moyen de sondages ou d'autres méthodes.



### Avantages liés à l'utilisation de compteurs sur les sentiers

- Collecte de données
- Soutien des demandes de financement ou de subvention
- Planification de l'entretien et priorisation des travaux et des projets
- Cartographie de l'utilisation du réseau de sentiers et de la circulation sur les sentiers
- Recensement des sentiers à risque en raison d'un achalandage excessif, de conditions d'humidité, etc.
- Évaluation de la demande de places de stationnement
- Quantification de la croissance de l'utilisation
- Saisie des tendances quotidiennes, hebdomadaires et saisonnières



## Les sentiers provinciaux de motoneige désigné

du Manitoba sont gérés, surveillés et entretenus par Snowmobilers of Manitoba Inc., connu sous le nom de Snoman, en vertu d'une entente entre Snoman et le Manitoba. Le réseau de sentiers de motoneige désignés s'étend sur plus de 12 000 km, et 53 clubs membres de Snoman s'occupent de l'entretien et du damage des sentiers situés en dehors des parcs provinciaux. Les utilisateurs doivent acheter un laissez-passer appelé Snopass pour avoir l'autorisation de circuler sur les sentiers.



Gracieuseté de Voyage Manitoba

- Utiliser les études de marché pour mieux comprendre la demande du marché pour des types de sentiers ou une expérience des sentiers en particulier.
- Trouver des occasions de partenariat avec des universités ou d'autres organisations pour faciliter la recherche et la collecte de données sur les sentiers; analyser l'information sur les utilisateurs de sentiers en regard de préoccupations liées à l'accès équitable, aux obstacles socioéconomiques ou à d'autres barrières.
- Étendre la collecte de données sur les utilisateurs du transport actif à d'autres emplacements au Manitoba.

**OBJECTIF :** *Améliorer et simplifier le processus de présentation et d'examen de propositions relatives aux sentiers récréatifs sur les terres domaniales provinciales; réduire les obstacles réglementaires dans la mesure du possible.*

### MESURES :

- Préparer un guide sur la présentation de propositions relatives aux sentiers afin de fournir aux demandeurs des renseignements sur les exigences et les échéanciers à respecter pour l'aménagement de nouveaux sentiers sur les terres domaniales et la désignation des sentiers actuels à des fins particulières.
- Travailler avec les promoteurs de projets d'aménagement de sentiers pour les aider à mieux comprendre l'importance de la consultation ou de la participation des Autochtones dans le cadre du processus d'aménagement et de désignation de sentiers; veiller à ce que les exigences connexes soient respectées et même davantage.
- Élaborer un formulaire électronique pangouvernemental complet pour les demandes et permis d'aménagement de sentiers sur les terres domaniales dans le but de réduire les chevauchements et de simplifier le processus de demande.
- Appliquer des méthodes et des critères d'examen rigoureux aux propositions de sentiers pour assurer l'uniformité du processus décisionnel.
- Chercher des occasions de réduire les obstacles réglementaires à l'aménagement de sentiers en examinant la législation sur les sentiers en vigueur et en cernant les aspects législatifs nécessitant une modernisation ou une amélioration.

**OBJECTIF :** *Encourager et soutenir la création de partenariats en vue de faciliter l'aménagement et l'entretien des sentiers par des organisations non gouvernementales.*

**MESURES :**

- Proposer des modifications à la Loi sur la responsabilité des occupants ou l'adoption de règlements en application de cette Loi pour refléter la croissance des organisations de sentiers au cours des dernières années.
- Recenser les commodités susceptibles d'améliorer l'expérience des sentiers et cerner des possibilités de financement ou de partenariat en ce sens.
- Travailler en partenariat avec Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman) à la mise en œuvre le système de laissez-passer Snopass; examiner les possibilités d'offrir plus de commodités aux clients et d'augmenter le volume des ventes.
- Encourager les partenariats et la communication entre les municipalités ou leurs services de loisirs et les associations de sentiers locales.

**OBJECTIF :** *S'assurer que les gestionnaires de sentiers respectent leurs obligations liées à l'entretien des sentiers, à la sécurité des utilisateurs et au respect de l'environnement; veiller à ce qu'ils se conforment aux normes reconnues en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers.*

**MESURES :**

- S'assurer que les associations de sentiers et leurs clubs membres respectent les exigences et les conditions prévues dans les ententes conclues sur l'utilisation et l'entretien des sentiers; veiller à ce qu'elles se conforment, tout comme leurs clubs membres, aux lignes directrices provinciales applicables à leur secteur d'activités.
- Accroître la cohérence dans l'utilisation des ententes et des permis par les organisations de sentiers; recenser les activités des organisations de sentiers ne sont pas visées par une entente en bonne et due forme et qui devraient l'être.



### L'itinéraire de canotage de la rivière Grass,

dans le nord du Manitoba, a été emprunté par les peuples autochtones pendant des milliers d'années. Il a ensuite fait partie de la route des fourrures connue sous le nom de « Upper Track » entre Cumberland House et York Factory. De nos jours, les pagayeurs commencent généralement leur itinéraire à Cranberry Portage, à l'ouest du parc provincial de la rivière Grass, et peuvent choisir de le terminer aux chutes Wekusko, ou de se rendre plus loin, au parc provincial des chutes Pisew ou au parc provincial du lac Paint. Selon l'itinéraire choisi, il s'agit généralement d'un trajet d'une à deux semaines jalonné de nombreux portages. *journey, with multiple portages.*







## Le réseau de sentiers de la Zone de gestion de la faune du coude de la rivière Souris

comprend plusieurs boucles de sentiers équestres qui traversent une prairie mixte vallonnée et des forêts riveraines dans le sud-ouest du Manitoba. Le réseau de sentiers désignés de cette zone de gestion de la faune est en cours de révision; actuellement, les boucles ont une longueur de 6 à 22 km. La zone de gestion de la faune protège l'habitat essentiel d'oiseaux néo-tropicaux et d'oiseaux de prairie.

**OBJECTIF :** *Améliorer la connectivité des sentiers à l'échelle de la province; trouver des mécanismes qui permettraient d'assurer l'accès à long terme des sentiers et l'intégration de considérations liées aux sentiers dans d'autres processus de planification.*

### MESURES :

- Évaluer les lacunes du réseau de sentiers du Manitoba et déterminer les secteurs qui devraient être prioritaires pour la création de nouveaux sentiers ou la mise en œuvre d'activités favorables à la connectivité.
- Chercher les occasions pour la province, les municipalités, les collectivités autochtones et les organisations de sentiers de travailler ensemble à l'amélioration de la connectivité des sentiers, ce qui inclut l'établissement de partenariats en vue de relier les zones urbaines et rurales au moyen de sentiers motorisés et non motorisés.
- Continuer à aménager et à entretenir le tronçon manitobain du Sentier transcanadien, en collaboration avec les groupes d'intendance des sentiers de la province.
- Améliorer la connectivité des itinéraires de motoneige entre le nord et le sud du Manitoba.
- Travailler à la création d'un réseau provincial de cyclotourisme, avec Winnipeg comme plaque tournante qui conviendrait à des personnes d'âges et de niveaux d'habiletés variés et qui serait une occasion de récréotourisme récréatif tant pour les résidents que pour les touristes du Manitoba.
- Se pencher sur la création d'un nouveau type de servitude qui assurerait l'accès à long terme des sentiers situés sur des terres privées (avec l'accord du propriétaire) et prévenir l'interruption de la connectivité des sentiers.
- Cerner d'autres mécanismes qui pourraient être créés pour inciter les propriétaires privés à permettre l'aménagement de sentiers sur leurs terres.
- Assurer l'intégration de considérations relatives aux sentiers dans la planification de l'infrastructure de transport en améliorant la communication entre les planificateurs de sentiers et les gestionnaires ou planificateurs de systèmes de transport et en soutenant une meilleure signalisation dans les emprises routières.



### Qu'entend-on par améliorer l'accessibilité des sentiers?

Pour certaines personnes, un sentier accessible est un sentier plat et pavé. Aujourd'hui, cependant, améliorer l'accessibilité d'un sentier, ou le rendre plus inclusif, peut signifier différentes choses. L'accessibilité d'un sentier peut être décrite au moyen d'une diversité de niveaux ou d'échelles puisque des personnes ayant des besoins différents peuvent souhaiter expérimenter des niveaux de difficulté ou de risque différents. On ne peut répondre par oui ou par non à la question de savoir si un sentier est accessible, car tout dépend du niveau d'habileté d'une personne et de l'expérience qu'elle recherche.



## Le sentier paysager Duff-Roblin

est un sentier de 41 km de longueur qui a été construit dans le cadre du projet de prolongement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Ce sentier polyvalent, non motorisé et accessible en toutes saisons longe le canal de dérivation et peut être utilisé pour la marche, la randonnée pédestre, le vélo, le ski de fond et la raquette. Il existe plusieurs points d'accès au sentier, mais l'extrémité sud du sentier est située dans le parc provincial Duff Roblin, au sud de Winnipeg, et l'extrémité nord est reliée au réseau de sentiers du parc provincial de Birds Hill.



- Consulter les municipalités et les propriétaires fonciers privés au sujet de l'intégration de considérations liées au transport actif et au réseau de sentiers local dans les documents d'aménagement du territoire et les propositions de lotissement.
- Examiner les possibilités liées à la création ou au prolongement de corridors ou de sentiers de transport actif dans le cadre du processus d'examen interministériel des plans d'aménagement et des règlements de zonage.

**OBJECTIF :** *Fournir un réseau de sentiers provincial de haute qualité qui offre une variété d'expériences aux utilisateurs ayant des habiletés variées ou des intérêts différents.*

### MESURES :

- Déterminer les sentiers qu'on pourrait modifier ou améliorer pour les rendre plus accessibles, en tenant compte de différents niveaux d'accessibilité.
- Évaluer les itinéraires de longue distance ou avec nuitée de l'arrière-pays et cerner des possibilités de désignation de nouveaux itinéraires.
- Adopter des normes pour l'aménagement et l'entretien des sentiers lorsque cela est possible ou pratique; recenser les pratiques exemplaires à adopter pour la gestion des sentiers longeant ou sillonnant des terres agricoles et privées.
- Accroître la sensibilisation à la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics parmi les promoteurs et les gestionnaires de sentiers, une fois que la norme aura été finalisée.

- Chercher sans cesse à réduire les risques et les enjeux de sécurité liés à l'utilisation des voies piétonnières et cyclables en prenant les mesures suivantes :
  - localiser les nouveaux sentiers dans un couloir adjacent aux voies de circulation automobile, mais demeurant séparé de celles-ci, dans la mesure du possible;
  - rediriger les piétons et les cyclistes des voies de circulation principales vers des voies de circulation secondaires et tertiaires (où la vitesse est moins élevée);
  - cerner les zones prioritaires pour l'aménagement de passages sur la chaussée ou de passages enjambant la chaussée ou des cours d'eau.
- Harmoniser les panneaux de signalisation et d'orientation associés aux sentiers de la province afin d'en améliorer la qualité et l'uniformité, que ces panneaux soient installés le long des routes et des autoroutes, le long des sentiers ou aux points de départ des sentiers.
- Concevoir, en collaboration avec les collectivités autochtones locales, les intervenants de la région et les utilisateurs de sentiers, des plans pour les parcs provinciaux dont les sentiers sont très achalandés et présentent des enjeux complexes.
- Élaborer des lignes directrices ou une politique de gestion pour faire face à l'utilisation croissante de moyens de transport électriques (vélos électriques, scooteurs électriques, etc.) sur les sentiers.



### Le sentier d'interprétation Brokenhead Wetland

est un sentier accessible en fauteuil roulant situé à 80 km au nord de Winnipeg. Le sentier, qui comprend un long tronçon en bois, totalise une distance de 3,7 km aller-retour et est adjacent à la réserve écologique de Brokenhead Wetland. Le sentier est géré par Debwendon Inc., un organisme de bienfaisance sans but lucratif créé en 2007 pour promouvoir et préserver la réserve écologique de Brokenhead Wetland et sensibiliser le public au lien culturel historique entre la nation ojibwée de Brokenhead et les terres humides de Brokenhead.





En hiver, le sentier Spruce et le chemin de l'aire de camping de groupe n°1, dans le parc provincial de Birds Hill, au nord de Winnipeg, offrent des possibilités de ski attelé, dans lequel le skieur est relié à un chien portant un harnais, ainsi que de ski de patinage et de luge-patinette. Le sentier du chemin de l'aire de camping de groupe fait 7,1 km et le sentier Spruce fait 10,5 km aller-retour. Le sentier Spruce accueille des adeptes du traîneau à chiens en hiver, et il est utilisé pour l'équitation et la randonnée pédestre pendant les autres saisons.



### 3 Durabilité à long terme

Le troisième pilier de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba porte sur la durabilité des sentiers du Manitoba, que ce soit sur les plans financier et environnemental ou au chapitre des personnes responsables de la gestion et de l'entretien des sentiers. Le principal objectif de ce pilier est de fournir le soutien nécessaire au maintien d'un réseau de sentiers de haute qualité dont l'aménagement tient compte de facteurs comme l'intendance environnementale et la protection d'écosystèmes et d'animaux sauvages sensibles.

Parmi les résultats attendus des mesures prévues sous ce pilier, mentionnons les suivants.

- Amélioration de la durabilité financière pour assurer l'exploitation continue du réseau de sentiers du Manitoba.
- Maintien de l'intégrité environnementale en répondant aux préoccupations concernant l'utilisation et l'aménagement des sentiers motorisés et non motorisés.
- Création d'avantages environnementaux découlant de la remise en état des terres et d'un soutien accru à la conservation de la nature.
- Amélioration de la rétention et du recrutement de bénévoles pour soutenir les organisations et les clubs de sentiers.
- Meilleure application de la Loi en cas d'activités non autorisées sur les sentiers et d'activités d'aménagement de sentiers non autorisées.



Les zones désignées du réseau des zones protégées et conservées du Manitoba sont des zones où la conservation de la biodiversité doit avoir la préséance. Les propositions d'aménagement de nouveaux sentiers dans ces zones doivent être évaluées dans ce contexte et approuvées uniquement s'il est démontré que ce type d'aménagement n'aura aucune incidence négative sur la biodiversité, en conformité avec les lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature pour les zones protégées et conservées et l'outil pancanadien d'aide à la décision.



### **Objectifs et mesures pour le pilier 3 : Durabilité à long terme**

**OBJECTIF :** *Tirer parti des mécanismes de financement actuels pour améliorer et soutenir les sentiers gérés par des organisations de sentiers non gouvernementales, des collectivités autochtones, des municipalités et le gouvernement provincial.*

**MESURES :**

- Diriger le financement du fonds de dotation pour les parcs provinciaux vers la création, l'entretien et la gestion des sentiers aux quatre coins de la province.
- Créer un répertoire des autres sources de financement des sentiers à la disposition des associations et des clubs de sentiers.
- Travailler avec Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman) et l'All Terrain Vehicle Association of Manitoba à la création et à la mise en œuvre d'une nouvelle structure de financement pour les organisations et les sentiers de véhicules hors route.

**OBJECTIF :** *Permettre aux utilisateurs de sentiers et aux organismes qui les appuient de contribuer financièrement aux sentiers et aux organisations de sentiers.*

**MESURES :**

- Encourager l'investissement dans les sentiers par les secteurs public et privé en offrant des possibilités de commandites pour les commodités de sentiers (comme les bancs et les abris chauffants). On prévoit élaborer des lignes directrices sur la gestion des commandites pour les commodités de sentiers situés sur les terres domaniales.
- Offrir au grand public et aux entreprises privées la possibilité de faire des dons en argent au fonds de dotation susmentionné ou aux associations de sentiers; faire la promotion de tels dons.



## Les sentiers pour véhicules tout-terrain Eastman et Woodridge Sandhogs

sont des sentiers adjacents dans le sud-est du Manitoba. Ces sentiers forment des boucles d'une longueur totale de 127 km. Ils sont situés en grande partie sur des terres domaniales et gérés par des clubs affiliés à l'ATVMB.



**OBJECTIF :** *S'assurer que les considérations environnementales continuent de jouer un rôle important dans le processus d'examen des sentiers situés sur les terres domaniales; veiller à ce que la création, l'entretien et l'utilisation des sentiers tiennent adéquatement compte de valeurs d'intégrité écologique.*

### MESURES :

- Chercher à maintenir un équilibre entre l'amélioration des sentiers actuels et l'aménagement de nouveaux sentiers, en reconnaissant qu'il n'est peut-être pas souhaitable d'améliorer certains sentiers pour les rendre plus accessibles à des fins récréatives si ceux-ci sont déjà principalement utilisés pour la chasse et le piégeage.
- Encourager l'aménagement de sentiers polyvalents pour des utilisations compatibles, et ce, pour limiter les caractéristiques linéaires séparées, éviter l'aménagement de sentiers parallèles, réduire au minimum la fragmentation et l'effet lisière et limiter les perturbations ou les répercussions environnementales possibles.
- Officialiser et communiquer les politiques concernant l'aménagement et la désignation de différents types de sentiers sur les terres domaniales incluses dans le réseau de zones protégées et conservées du Manitoba.
- Au besoin, aménager des passages de cours d'eau pour éviter les répercussions sur les débits d'eau ou la qualité de l'eau.
- Trouver des façons d'installer des stations de nettoyage pour les chaussures, les bicyclettes et les véhicules hors route au point de départ des sentiers et dans les aires de rassemblement afin de réduire le risque de propagation d'espèces envahissantes.
- Inclure des considérations environnementales au matériel éducatif et promotionnel lié aux sentiers.

**OBJECTIF :** *Rendre les utilisateurs et les gestionnaires de sentiers plus responsables, trouver des mécanismes visant à faciliter l'application de la Loi ou créer des moyens de dissuasion pour contrer la pratique d'activités non autorisées sur les sentiers ou la réalisation de projets d'aménagement de sentiers non autorisés.*

### MESURES :

- Examiner les dispositions d'application de la Loi en cas d'utilisation non autorisée des sentiers ou d'activités non autorisées sur les terres domaniales.
- Étudier les possibilités relatives à l'application d'exigences en matière de remise en état des sentiers et des terres.
- Examiner les mécanismes qui pourraient être utilisés pour interdire l'utilisation de véhicules sur les sentiers non motorisés ou mettre en place des restrictions relatives à l'équipement utilisé sur certains sentiers afin de réduire les dommages causés à la surface des sentiers.

**OBJECTIF :** Reconnaître la contribution des bénévoles qui s'occupent des sentiers et accroître les possibilités de participation aux activités de bénévolat liées aux sentiers.

**MESURES :**

- Encourager et promouvoir les possibilités de bénévolat en les faisant mieux connaître et en facilitant la participation aux associations et aux clubs de sentiers locaux.
- Envisager la création de programmes « ambassadeur de sentiers » ou « adopter un sentier » pour permettre à une personne d'adopter un sentier ou d'en devenir un ambassadeur.
- Étudier la possibilité de créer un programme de récompense ou de reconnaissance des bénévoles qui s'occupent des sentiers.
- Montrer des bénévoles à l'œuvre sur les comptes de médias sociaux liés aux sentiers.
- Collaborer avec des organisations qui offrent des possibilités de formation et d'acquisition de compétences en matière d'entretien des sentiers.

## 4 Forfaits touristiques et promotion

Le quatrième pilier de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba est axé, d'une part, sur la communication de renseignements sur les sentiers aux résidents et aux visiteurs du Manitoba et, d'autre part, sur l'amélioration du potentiel touristique du réseau de sentiers du Manitoba, ce qui inclut les activités de marketing connexes. Le développement et la promotion de l'infrastructure touristique des sentiers du Manitoba laissent à désirer, et ce, en dépit des forces actuelles du secteur des sentiers et de ses possibilités de croissance. Il apparaît aussi évident que les activités fondées sur la nature seront, à l'avenir, des éléments clés des stratégies touristiques et économiques provinciales. La recherche suggère qu'une valeur croissante est associée à la promotion de l'utilisation des sentiers par les résidents et les touristes du Manitoba. (Clarke et Nair, 2020).

Parmi les résultats attendus des mesures prévues sous ce pilier, mentionnons les suivants.

- Amélioration de la promotion et du marketing des sentiers immédiatement commercialisables et à fort potentiel d'attraction de visiteurs locaux, nationaux et internationaux.
- Augmentation des recettes touristiques liées aux sentiers aux échelons provincial et local.



### Les sentiers de ski du parc provincial de Camp Morton

sont situés dans la région d'Entre-les-Lacs au Manitoba et offrent 12,4 km de pistes de ski aux utilisateurs de niveaux d'habiletés allant de novice à avancé. Ces sentiers comportent plusieurs pistes en boucle, et les skieurs pouvant traverser la forêt ou longer le lac Winnipeg. Ces pistes sont entretenues par le Gimli Cross-country Ski Club.

- Possibilités de développement économique de petites villes et d'entreprises locales.
- Amélioration de la signalisation routière et des panneaux de signalisation.
- Amélioration de l'accès et de l'accessibilité des renseignements sur les sentiers à l'intention des visiteurs, ce qui inclut la mise en place d'une ressource en ligne plus robuste et de meilleure qualité.

#### **Objectifs et mesures pour le pilier 4 : Forfaits touristiques et promotion**

**OBJECTIF :** *Soutenir et encourager la promotion touristique des sentiers dans tout le Manitoba et consolider la réputation des sentiers du Manitoba en tant que destinations touristiques.*

##### **MESURES**

- Célébrer une journée des sentiers du Manitoba chaque année, le premier samedi de juin.
- Élaborer un programme de sentiers vedettes en prenant soin de désigner au moins un sentier dans chacune des principales catégories d'activités récréatives (randonnée pédestre, vélo, ski, équitation, motoneige, véhicules tout-terrain, canot, observation d'oiseaux et de la faune).
- Accroître la sensibilisation à la portion manitobaine du Sentier transcanadien et encourager la création d'un plus grand nombre de possibilités touristiques le long du parcours.
- Cerner les expériences prêtes ou pratiquement prêtes à être commercialisées dans toute la province. Les expériences « immédiatement commercialisables » sont définies comme des expériences qui répondent à des critères particuliers, qui sont prêtes à être présentées aux visiteurs et dont on peut faire la promotion auprès des voyageurs au Manitoba.

**OBJECTIF :** *Faciliter la création de partenariats qui rendront les activités de promotion des sentiers et d'initiatives connexes plus efficaces.*

##### **MESURE**

- Encourager les gestionnaires de sentiers à former des partenariats entre eux et avec Voyage Manitoba en vue de l'élaboration de stratégies de marketing et de promotion.

**OBJECTIF :** *Fournir plus de renseignements sur les sentiers du Manitoba qui sont exacts et à jour, qui répondent aux besoins des résidents, des visiteurs et des gestionnaires de sentiers, qui sont faciles à trouver et qui sont offerts en divers formats.*

##### **MESURES**

- Créer un site Web de qualité sur les sentiers, à guichet unique, contenant des renseignements à l'intention des utilisateurs et des associations de sentiers.
- S'assurer que le matériel promotionnel et les cartes des sentiers sont accessibles dans les établissements d'hébergement du Manitoba.

**OBJECTIF :** *Tirer profit des progrès technologiques liés à la cartographie des sentiers et aux ressources connexes pour améliorer l'expérience des sentiers au Manitoba.*

##### **MESURE**

- Étudier les options sur la façon de fournir efficacement des renseignements sur les sentiers du Manitoba au moyen d'une application mobile



# Mise en œuvre et évaluation de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba

## Mise en œuvre

La mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba exigera un effort conjoint de la part de nombreuses personnes et organisations différentes. Elle sera dirigée conjointement par le nouveau Bureau de coordination des sentiers et le conseil consultatif d'experts en matière de sentiers, deux organes provinciaux créés dans le cadre de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba. Les occasions d'élaboration conjointe de certains aspects de la Stratégie avec des partenaires et des collectivités autochtones seront également privilégiées.

Les dates de début de la mise en œuvre des mesures décrites dans le présent document varieront : certaines mesures seront lancées immédiatement, tandis que d'autres nécessiteront une réflexion et une planification plus poussées avant d'être mises en œuvre. Le calendrier prévu pour la mise en œuvre est présenté à l'annexe C. Voici quelles sont les mesures les plus prioritaires :

1. Créer le Bureau de coordination des sentiers au sein du ministère des Ressources naturelles et du Développement du Nord.
2. Créer le conseil consultatif d'experts en matière de sentiers.
  - Établissement immédiat du mandat du groupe (composition du groupe, portée des activités et des réunions, rôles et autres détails pertinents).
  - Désignation des membres et lancement de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers à la première réunion.
3. Créer le comité interministériel sur les sentiers.

Le Bureau de coordination des sentiers sera chargé d'élaborer un calendrier détaillé de mise en œuvre de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba, en collaboration avec le conseil consultatif d'experts en matière de sentiers et le comité interministériel sur les sentiers. Ce calendrier décrira l'ordre de lancement des diverses mesures incluses dans la Stratégie et définira plus précisément les responsabilités et les délais de mise en œuvre ou d'achèvement de ces mesures.

## Évaluation

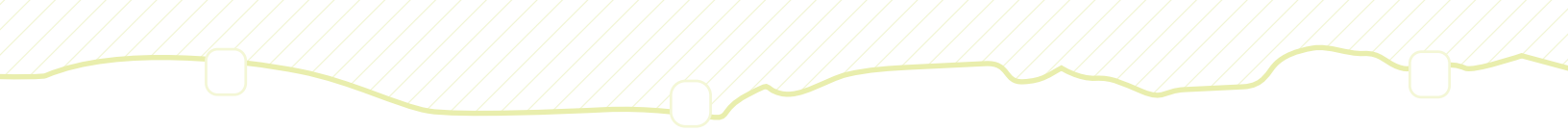
Avec l'appui du Bureau de coordination des sentiers, le conseil consultatif d'experts en matière de sentiers surveillera la mise en œuvre continue de la Stratégie et du plan d'action pour les sentiers du Manitoba, en effectuera une évaluation en bonne et due forme tous les trois à cinq ans et la présentera au ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord. Ce travail d'évaluation permettra de cerner les réussites et les enjeux, et il mettra en lumière les priorités ou les problèmes à mesure qu'évoluera le réseau de sentiers provinciaux du Manitoba.

## Conclusion

*La Stratégie et le plan d'action pour les sentiers du Manitoba* ont été élaborés selon un processus qui a nécessité la participation de nombreuses personnes et organisations. Le large éventail de commentaires éclairés et réfléchis reçus a été un aspect crucial de ce processus, et le gouvernement du Manitoba est reconnaissant envers tous les participants pour l'intérêt inlassable qu'ils ont manifesté à l'égard de ce processus. Les Manitobains ont démontré eux aussi un intérêt incroyable pour les sentiers, un intérêt qui ne cesse de grandir dans toute la province. L'avenir des sentiers au Manitoba est certainement prometteur.

## Bibliographie

- ASSOCIATION TOURISTIQUE AUTOCHTONE DU CANADA. “Manitoba Indigenous Tourism Strategy 2019-2022”, 2018.
- BURR, Jamie, et autres. “Physiological Demands of Off-Road Vehicle Riding”, *Medicine and Science in Sports and Exercise*, vol. 42, no 7, p. 1345-1354, 2010.
- CLARKE, Thomas, et Swapna Nair. “Trekking Our Trails : The Benefits and Significance of Canada’s Trail System”, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2020.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. FORÊTS, TERRES ET EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES. “Trails Strategy for British Columbia”, 2013.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. FORÊTS, TERRES, EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DÉVELOPPEMENT RURAL. “Trails Strategy Review: What We Heard Report”, préparé par MNP LLP, avril 2020.
- CONSERVATION ET CLIMAT MANITOBA. Ce que nous avons entendu : Stratégie pour les sentiers du Manitoba, phase 1, 2021.
- GOUVERNEMENT DU MANITOBA. “Active Transportation Planning Guide for Manitoba Municipalities”, 2016.
- GOUVERNEMENT DU MANITOBA. “Transportation Planning : Planning Resource Guide”. [s. d.]
- GOUVERNEMENT DU MANITOBA. Zones protégées. Conservation et Climat Manitoba [En ligne] [[https://www.gov.mb.ca/sd/environment\\_and\\_biodiversity/protected\\_areas/index.fr.html](https://www.gov.mb.ca/sd/environment_and_biodiversity/protected_areas/index.fr.html)] (Consulté le 17 juin 2021).
- GROUPE DE TRAVAIL OBJECTIF NORD. “Look North : Report and Action Plan for Manitoba’s Northern Economy”, 2017.
- INFRASTRUCTURE ET TRANSPORTS MANITOBA. “Guidelines for the Construction of Recreational Trails on or in Proximity to a Departmental Road”, 2002.
- NOUVEAU-BRUNSWICK. TOURISME, PATRIMOINE ET CULTURE. Plan d’action sur les sentiers du Nouveau-Brunswick, 2018.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. Stratégie commune pour les sentiers de la Nouvelle-Écosse. 2019.
- PENNSYLVANIA DEPARTMENT OF CONSERVATION AND NATURAL RESOURCES. “Pennsylvania Land and Water Trail Network Strategic Plan 2014-2019”, avril 2015.
- QIAN, Xinyi, et autres. “Assessing the Economic Impact and Health Effects of Bicycling in Minnesota” Minnesota Department of Transportation Research Services and Library, décembre 2016.
- ROGERSON, Mike, et autres. “Regular Doses of Nature: The Efficacy of Green Exercise Interventions for Mental Wellbeing”, *International journal of environmental research and public health*, vol. 17, no 5: 1526, 27 février 2020, doi:10.3390/ijerph17051526
- SENTIER TRANSCANADIEN. « Les Canadiens disent que les sentiers leur apportent des bénéfices sur le plan de la santé physique et mentale pendant la pandémie de COVID-19 ». Le Sentier pancanadien, [En ligne], 17 décembre 2020. [[sentier.ca/news/les-canadiens-disent-que-les-sentiers-leur-apportent-des-benefices-sur-le-plan-de-la-sante-physique-et-mentale-pendant-la-pandemie-de-covid-19](https://sentier.ca/news/les-canadiens-disent-que-les-sentiers-leur-apportent-des-benefices-sur-le-plan-de-la-sante-physique-et-mentale-pendant-la-pandemie-de-covid-19)]
- SMITH GUNTHER ASSOCIATES LTD. “National, Provincial, and Territorial Economic Impacts of ATVs and Side-By-Sides 2015: Final Report for The Canadian Off-Highway Vehicle Distributors Council”, septembre 2016.



TRANSPORTS CANADA. Guide de planification et de ressources sur les transports actifs au Canada, 2011.

VÉLO QUÉBEC. L'état du vélo au Québec en 2015, mai 2016.

VILLE DE WINNIPEG. "Open Streets (Enhanced Sunday/Holiday Bike Routes): Public Engagement Report", novembre 2020.

VIRGO PLANNING AND EVALUATION CONSULTANTS INC. "Improving Access and Coordination of Mental Health and Addiction Services: A Provincial Strategy for all Manitobans", mars 2018.

VOYAGE MANITOBA. Stratégie touristique pour le nord du Manitoba, 2017.

VOYAGE MANITOBA. Stratégie touristique provinciale, 2019.

WESTERN MANAGEMENT CONSULTANTS (WMC). "Northern Manitoba Snowmobile Tourism Strategic Plan 2019-2023", février 2019.

## Annexe A – Stratégie et plan d’action pour les sentiers du Manitoba : Processus de mobilisation

*La Stratégie et le plan d’action pour les sentiers du Manitoba* ont été élaborés selon un plan de recherche et un processus de mobilisation exhaustifs. La Division des parcs et des sentiers a sollicité les commentaires de nombreux groupes d’intervenants, de représentants communautaires, d’organisations autochtones et du grand public afin de recueillir leurs points de vue, leurs observations et leurs expériences. Parmi les activités de mobilisation mises en œuvre, mentionnons les suivantes.

- Rencontres et discussions individuelles avec des personnes et des représentants d’associations de sentiers, des membres de collectivités ou d’organisations autochtones, etc. Ces rencontres ou discussions ont eu lieu en personne, en mode virtuel, par téléphone et par courriel.
- Sondage en ligne auprès de groupes et de constructeurs de sentiers qui a été envoyé directement à environ 70 personnes ou organisations, qui étaient invitées à transmettre le sondage aux clubs de leur organisation ou aux membres de leur conseil d’administration, le cas échéant (août-septembre 2020; 80 réponses reçues).
- Atelier d’une journée avec 15 représentants d’associations de sentiers, de ministères ou d’organismes gouvernementaux et d’autres organisations de sentiers (septembre 2020).
- Invitations à formuler des commentaires envoyées à environ 200 associations de sentiers, organisations axées sur les ressources, organisations autochtones et diverses autres parties potentiellement intéressées.
- Sondage en ligne hébergé sur ParticipationMB et s’adressant au grand public (décembre 2020-janvier 2021; 2 022 réponses reçues).
- Webinaire public (janvier 2021; plus de 150 visualisations).
- Commentaires soumis par courriel.

Un résumé des commentaires reçus dans le cadre de ce processus de mobilisation figure dans le rapport « [Ce que nous avons entendu](#) » de la Stratégie pour les sentiers du Manitoba. Les commentaires reçus dans le cadre de ce processus ont été intégrés à la Stratégie et au plan d’action pour les sentiers du Manitoba et soutiennent l’avancement de priorités d’intérêt public communes. En général, un large consensus existe parmi les intervenants concernant les possibilités du Manitoba en matière de sentiers.

Le gouvernement du Manitoba reconnaît le temps et l’apport des nombreuses personnes et organisations qui ont contribué à l’élaboration de la Stratégie et du plan d’action pour les sentiers du Manitoba. Leur contribution reflète un large éventail de perspectives, y compris celles des utilisateurs de sentiers récréatifs, des utilisateurs de ressources, des collectivités autochtones et autres. Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations suivantes qui ont participé à l’atelier susmentionné ou formulé des commentaires sur une version préliminaire de la stratégie.

- Sentiers Manitoba
- The Cross Country Ski Association of Manitoba
- The Snowmobilers of Manitoba Inc.
- The All Terrain Vehicle Association of Manitoba
- The Manitoba Mountain Biking Association
- Winnipeg Trails Association
- The Manitoba Horse Council and The Distance Riders of Manitoba
- The Association of Manitoba Municipalities
- Recreation Manitoba
- Parcs Canada/parc national du Mont-Riding

## Annexe B – Stratégie et plan d’action pour les sentiers du Manitoba : Intégration avec d’autres plans

La Stratégie pour les sentiers du Manitoba complète et reflète un certain nombre d’autres plans et documents stratégiques provinciaux qui ont été élaborés ces dernières années. En voici un aperçu.

- [Rapport et plan d’action d’Objectif Nord pour l’économie du nord du Manitoba \(2017\)](#)
  - Le potentiel de resserrement des liens de collaboration et des partenariats avec les Autochtones en matière d’aménagement de sentiers et de promotion des sentiers en tant que destinations touristiques est particulièrement intéressant.
- [Stratégie touristique pour le nord du Manitoba : 2017-2022](#)
  - Le nord du Manitoba est reconnu pour son potentiel inexploité en matière de tourisme d’aventure en plein air, y compris pour ses expériences de canoë et de kayak sur les rivières, ses randonnées dans la nature et d’observation de la faune ainsi que ses possibilités de camping sauvage et d’aventures écotouristiques.
- [Plan vert et climatique du Manitoba 2017](#)
- [Stratégie du tourisme autochtone du Manitoba](#)
- [Northern Manitoba Snowmobile Tourism Strategic Plan 2019-2023](#)
  - Ce plan stratégique a pour vision un réseau de sentiers de motoneige de haute qualité, intégré et entièrement connecté, et il contient une liste de sentiers de calibre mondial à visiter sans attendre.
  - Certains aspects de ce plan stratégique recourent des enjeux et des possibilités que renferme la Stratégie pour les sentiers du Manitoba : notamment la nécessité de fournir des services de haute qualité dans des endroits stratégiques (carburant, nourriture, hébergement, etc.), la valeur de l’interprétation des lieux d’intérêt historique le long des sentiers, la nécessité de soutenir les clubs de sentiers bénévoles et l’importance de fournir des panneaux de signalisation, des cartes, des abris et d’autres mesures de haute qualité pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité que posent les itinéraires de longue distance en régions éloignées.
  - Ce plan stratégique souligne également la nécessité de travailler avec les collectivités autochtones à la planification des pistes de motoneige afin que ces collectivités puissent bénéficier du tourisme de la motoneige tout en veillant à ce que les activités fondées sur les ressources, comme le piégeage, soient respectées.
- [Stratégie touristique du Manitoba](#)
  - Comparativement à d’autres provinces et territoires, le Manitoba obtient de l’industrie du tourisme une note élevée pour ses parcs et ses loisirs de plein air terrestres et aquatiques. On considère que les expériences hivernales et aquatiques peuvent générer un nombre important de nouveaux visiteurs au Manitoba.
  - L’investissement dans l’amélioration des normes en matière de signalisation touristique est considéré comme un facteur important de réussite. Il faut également chercher à accroître les options de transport et d’accès, notamment la location de bicyclettes, les pistes cyclables, les sentiers pédestres et l’accès du grand public aux rivières et aux lacs.

## Annexe C – Stratégie et plan d’action pour les sentiers du Manitoba : Calendrier de mise en œuvre

Stratégie et plan d’action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
<b>PILIER 1: PARTENARIATS ET COLLABORATION</b>			
<b>OBJECTIF : Améliorer la communication entre toutes les parties s’occupant de l’aménagement et de la gestion de sentiers récréatifs au Manitoba; favoriser l’établissement de relations de travail efficaces et la prise de décisions éclairées.</b>			
Créer un guichet unique au sein du gouvernement provincial en mettant en place un nouveau Bureau de coordination des sentiers.	✓		
Établir un conseil consultatif d’experts en matière de sentiers composé de représentants du Bureau de coordination des sentiers et d’organisations de sentiers ayant des mandats provinciaux.	✓		
Établir un comité interministériel sur les sentiers au sein du gouvernement afin d’assurer l’adoption d’une approche pangouvernementale en matière de gestion des sentiers.	✓		
Saisir des possibilités d’élaboration d’initiatives et de programmes liés aux sentiers en collaboration avec des collectivités ou des organisations autochtones.		✓	
Cerner des possibilités de partenariat entre des organisations de sentiers, des exploitants d’entreprises touristiques liées aux ressources ou des entreprises qui fournissent des services aux utilisateurs de sentiers.		✓	
<b>OBJECTIF : Atténuer et prévenir les conflits entre les différentes utilisations et activités liées aux sentiers.</b>			
Désigner clairement les sentiers en fonction de leurs utilisations en utilisant au besoin des panneaux de signalisation et d’autres stratégies de communication visant à réduire les risques de conflit.	✓		
Travailler avec les groupes provinciaux et régionaux d’adeptes de véhicules tout-terrain à la désignation de sentiers pour véhicules tout-terrain approuvés, et ce, pour encourager les conducteurs de véhicules tout-terrain à utiliser les sentiers désignés et réduire l’utilisation de sentiers destinés aux activités non motorisées par des conducteurs de véhicules tout-terrain.	✓		
Créer des occasions de rencontre pour favoriser la discussion et la collaboration – notamment dans le cadre de journées de nettoyage des sentiers ou d’autres activités sociales liées aux sentiers – entre différents groupes d’utilisateurs et le grand public.		✓	
Intégrer des pratiques exemplaires sur la réduction et l’évitement des conflits au processus de planification de sentiers polyvalents; communiquer ces pratiques aux planificateurs de sentiers.		✓	

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
Inclure au matériel éducatif et promotionnel, ainsi que sur les panneaux de signalisation des sentiers, de l'information précisant les moments et les endroits prévus pour une utilisation non récréative des sentiers (c'est-à-dire pour l'extraction et la récolte de ressources).	✓		
Accroître les efforts de communication déployés pour informer les utilisateurs de sentiers de la fermeture ou de la déviation de sentiers ou de tronçons de sentiers en raison d'activités d'utilisation des ressources ou d'autres facteurs.	✓		
Se pencher sur l'utilisation, à des endroits clés, de stratégies de gestion des conflits sur les sentiers qui se sont révélées efficaces dans d'autres provinces ou territoires (p. ex. hôtes ou caméras aux points de départ des sentiers).		✓	
<b>OBJECTIF : Fournir aux utilisateurs de sentiers actuels ou futurs de l'information sur les sentiers, soutenir les programmes d'éducation et de formation sur l'utilisation des sentiers et inculquer au grand public une culture de l'intendance des sentiers.</b>			
Élaborer une campagne d'éducation sur les sentiers et sur l'intendance des sentiers.		✓	
Promouvoir les possibilités de participation aux groupes de sentiers locaux.		✓	
<b>OBJECTIF : Cerner et atténuer les facteurs physiques, sociaux, économiques ou autres qui créent des obstacles à l'accès et à l'utilisation des sentiers.</b>			
Examiner et soutenir les idées et les possibilités de programmation visant à initier aux sentiers de nouveaux utilisateurs de sentiers.		✓	
Rendre les sentiers et l'équipement de sentiers plus accessibles aux personnes ou aux groupes qui peuvent être confrontés à des obstacles à l'utilisation des sentiers; offrir notamment à cette fin des programmes de location ou de prêt d'équipement offerts gratuitement ou à faible coût.		✓	
S'associer à des organisations qui s'efforcent de promouvoir et d'accroître la diversité, l'équité et l'inclusion dans le secteur des loisirs de plein air et des sentiers.		✓	
<b>PILIER 2: AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN</b>			
<b>OBJECTIF : Recueillir des renseignements détaillés sur les sentiers ainsi que sur leurs installations et commodités connexes; veiller à l'actualisation de ces renseignements.</b>			
Créer une base de données sur les sentiers contenant des renseignements à jour sur les sentiers du Manitoba, ce qui inclut des données spatiales et de l'information sur les caractéristiques des sentiers, les installations et commodités connexes et l'état actuel des sentiers.		✓	
Encourager les gestionnaires de sentiers à évaluer périodiquement l'état des sentiers et à demander aux utilisateurs de formuler des commentaires sur l'état des sentiers et leurs besoins.			✓

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
Accroître la surveillance et l'entretien de certains itinéraires de l'arrière-pays très fréquentés.		✓	
<b>OBJECTIF : Augmenter la collecte de données et favoriser la recherche sur les sentiers.</b>			
Recueillir des données sur l'utilisation des sentiers récréatifs et sur les avantages économiques, sanitaires et environnementaux des sentiers; analyser la valeur et l'incidence (positive et négative) des activités récréatives liées aux sentiers pour les collectivités environnantes, l'environnement et la province dans son ensemble.			✓
Accroître l'utilisation des compteurs et des dispositifs de surveillance sur les sentiers; documenter les habitudes d'utilisation des sentiers, avec le soutien d'organismes non gouvernementaux.		✓	
Examiner l'adoption de méthodes de collecte de données nouvellement mises au point, ce qui inclut les caméras de surveillance des vitesses et des modes de transport sur les itinéraires de transport actif.			✓
Surveiller l'expérience et la satisfaction des utilisateurs de sentiers au fil du temps, au moyen de sondages ou d'autres méthodes.			✓
Utiliser les études de marché pour mieux comprendre la demande du marché pour des types de sentiers ou une expérience des sentiers en particulier.			✓
Trouver des occasions de partenariat avec des universités ou d'autres organisations pour faciliter la recherche et la collecte de données sur les sentiers; analyser l'information sur les utilisateurs de sentiers en regard de préoccupations liées à l'accès équitable, aux obstacles socioéconomiques ou à d'autres barrières.		✓	
Étendre la collecte de données sur les utilisateurs du transport actif à d'autres emplacements au Manitoba.		✓	
<b>OBJECTIF : Améliorer et simplifier le processus de présentation et d'examen de propositions relatives aux sentiers récréatifs sur les terres domaniales provinciales; réduire les obstacles réglementaires dans la mesure du possible.</b>			
Préparer un guide sur la présentation de propositions relatives aux sentiers afin de fournir aux demandeurs des renseignements sur les exigences et les échéanciers à respecter pour l'aménagement de nouveaux sentiers sur les terres domaniales et la désignation des sentiers actuels à des fins particulières.		✓	
Travailler avec les promoteurs de projets d'aménagement de sentiers pour les aider à mieux comprendre l'importance de la consultation ou de la participation des Autochtones dans le cadre du processus d'aménagement et de désignation de sentiers; veiller à ce que les exigences connexes soient respectées et même davantage.	✓		



Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
Élaborer un formulaire électronique pangouvernemental complet pour les demandes et permis d'aménagement de sentiers sur les terres domaniales dans le but de réduire les chevauchements et de simplifier le processus de demande.		✓	
Appliquer des méthodes et des critères d'examen rigoureux aux propositions de sentiers pour assurer l'uniformité du processus décisionnel.		✓	
Chercher des occasions de réduire les obstacles réglementaires à l'aménagement de sentiers en examinant la législation sur les sentiers en vigueur et en cernant les aspects législatifs nécessitant une modernisation ou une amélioration.			✓
<b>OBJECTIF : Encourager et soutenir la création de partenariats en vue de faciliter l'aménagement et l'entretien des sentiers par des organisations non gouvernementales.</b>			
Proposer des modifications à la Loi sur la responsabilité des occupants ou l'adoption de règlements en application de cette Loi pour refléter la croissance des organisations de sentiers au cours des dernières années.			✓
Recenser les commodités susceptibles d'améliorer l'expérience des sentiers et cerner des possibilités de financement ou de partenariat en ce sens.		✓	
Travailler en partenariat avec Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman) à la mise en œuvre le système de laissez-passer Snopass; examiner les possibilités d'offrir plus de commodités aux clients et d'augmenter le volume des ventes.	✓		
Encourager les partenariats et la communication entre les municipalités ou leurs services de loisirs et les associations de sentiers locales.		✓	
<b>OBJECTIF : S'assurer que les gestionnaires de sentiers respectent leurs obligations liées à l'entretien des sentiers, à la sécurité des utilisateurs et au respect de l'environnement; veiller à ce qu'ils se conforment aux normes reconnues en matière d'aménagement et d'entretien des sentiers.</b>			
S'assurer que les associations de sentiers et leurs clubs membres respectent les exigences et les conditions prévues dans les ententes conclues sur l'utilisation et l'entretien des sentiers; veiller à ce qu'elles se conforment, tout comme leurs clubs membres, aux lignes directrices provinciales applicables à leur secteur d'activités.	✓		
Accroître la cohérence dans l'utilisation des ententes et des permis par les organisations de sentiers; recenser les activités des organisations de sentiers ne sont pas visées par une entente en bonne et due forme et qui devraient l'être.		✓	

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
<b>OBJECTIF : Améliorer la connectivité des sentiers à l'échelle de la province; trouver des mécanismes qui permettraient d'assurer l'accès à long terme des sentiers et l'intégration de considérations liées aux sentiers dans d'autres processus de planification.</b>			
Évaluer les lacunes du réseau de sentiers du Manitoba et déterminer les secteurs qui devraient être prioritaires pour la création de nouveaux sentiers ou la mise en œuvre d'activités favorables à la connectivité.		✓	
Chercher les occasions pour la province, les municipalités, les collectivités autochtones et les organisations de sentiers de travailler ensemble à l'amélioration de la connectivité des sentiers, ce qui inclut l'établissement de partenariats en vue de relier les zones urbaines et rurales au moyen de sentiers motorisés et non motorisés.		✓	
Continuer à aménager et à entretenir le tronçon manitobain du Sentier transcanadien, en collaboration avec les groupes d'intendance des sentiers de la province.	✓		
Améliorer la connectivité des itinéraires de motoneige entre le nord et le sud du Manitoba.		✓	
Travailler à la création d'un réseau provincial de cyclotourisme, avec Winnipeg comme plaque tournante qui conviendrait à des personnes d'âges et de niveaux d'habiletés variés et qui serait une occasion de récréotourisme récréatif tant pour les résidents que pour les touristes du Manitoba.		✓	
Se pencher sur la création d'un nouveau type de servitude qui assurerait l'accès à long terme des sentiers situés sur des terres privées (avec l'accord du propriétaire) et prévenir l'interruption de la connectivité des sentiers.			✓
Cerner d'autres mécanismes qui pourraient être créés pour inciter les propriétaires privés à permettre l'aménagement de sentiers sur leurs terres.			✓
Assurer l'intégration de considérations relatives aux sentiers dans la planification de l'infrastructure de transport en améliorant la communication entre les planificateurs de sentiers et les gestionnaires ou planificateurs de systèmes de transport et en soutenant une meilleure signalisation dans les emprises routières.	✓		
Consulter les municipalités et les propriétaires fonciers privés au sujet de l'intégration de considérations liées au transport actif et au réseau de sentiers local dans les documents d'aménagement du territoire et les propositions de lotissement.		✓	
Examiner les possibilités liées à la création ou au prolongement de corridors ou de sentiers de transport actif dans le cadre du processus d'examen interministériel des plans d'aménagement et des règlements de zonage.		✓	

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
<b>OBJECTIF : Fournir un réseau de sentiers provincial de haute qualité qui offre une variété d'expériences aux utilisateurs ayant des habiletés variées ou des intérêts différents.</b>			
Déterminer les sentiers qu'on pourrait modifier ou améliorer pour les rendre plus accessibles, en tenant compte de différents niveaux d'accessibilité.		✓	
Évaluer les itinéraires de longue distance ou avec nuitée de l'arrière-pays et cerner des possibilités de désignation de nouveaux itinéraires.	✓		
Adopter des normes pour l'aménagement et l'entretien des sentiers lorsque cela est possible ou pratique; recenser les pratiques exemplaires à adopter pour la gestion des sentiers longeant ou sillonnant des terres agricoles et privées.		✓	
Accroître la sensibilisation à la Norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics parmi les promoteurs et les gestionnaires de sentiers, une fois que la norme aura été finalisée.		✓	
<p>Chercher sans cesse à réduire les risques et les enjeux de sécurité liés à l'utilisation des voies piétonnières et cyclables en prenant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• localiser les nouveaux sentiers dans un couloir adjacent aux voies de circulation automobile, mais demeurant séparé de celles-ci, dans la mesure du possible;</li> <li>• rediriger les piétons et les cyclistes des voies de circulation principales vers des voies de circulation secondaires et tertiaires (où la vitesse est moins élevée);</li> <li>• cerner les zones prioritaires pour l'aménagement de passages sur la chaussée ou de passages enjambant la chaussée ou des cours d'eau.</li> </ul>			✓
Harmoniser les panneaux de signalisation et d'orientation associés aux sentiers de la province afin d'en améliorer la qualité et l'uniformité, que ces panneaux soient installés le long des routes et des autoroutes, le long des sentiers ou aux points de départ des sentiers.		✓	
Concevoir, en collaboration avec les collectivités autochtones locales, les intervenants de la région et les utilisateurs de sentiers, des plans pour les parcs provinciaux dont les sentiers sont très achalandés et présentent des enjeux complexes.		✓	
Élaborer des lignes directrices ou une politique de gestion pour faire face à l'utilisation croissante de moyens de transport électriques (vélos électriques, scooters électriques, etc.) sur les sentiers.	✓		

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
<b>PILIER 3: DURABILITÉ À LONG TERME</b>			
<b>OBJECTIF : Tirer parti des mécanismes de financement actuels pour améliorer et soutenir les sentiers gérés par des organisations de sentiers non gouvernementales, des collectivités autochtones, des municipalités et le gouvernement provincial.</b>			
Diriger le financement du fonds de dotation pour les parcs provinciaux vers la création, l'entretien et la gestion des sentiers aux quatre coins de la province.		✓	
Créer un répertoire des autres sources de financement des sentiers à la disposition des associations et des clubs de sentiers.		✓	
Travailler avec Snowmobilers of Manitoba Inc. (Snoman) et l'All Terrain Vehicle Association of Manitoba à la création et à la mise en œuvre d'une nouvelle structure de financement pour les organisations et les sentiers de véhicules hors route.	✓		
<b>OBJECTIF : Permettre aux utilisateurs de sentiers et aux organismes qui les appuient de contribuer financièrement aux sentiers et aux organisations de sentiers.</b>			
Encourager l'investissement dans les sentiers par les secteurs public et privé en offrant des possibilités de commandites pour les commodités de sentiers (comme les bancs et les abris chauffants). On prévoit élaborer des lignes directrices sur la gestion des commandites pour les commodités de sentiers situés sur les terres domaniales.		✓	
Offrir au grand public et aux entreprises privées la possibilité de faire des dons en argent au fonds de dotation susmentionné ou aux associations de sentiers; faire la promotion de tels dons.		✓	
<b>OBJECTIF : S'assurer que les considérations environnementales continuent de jouer un rôle important dans le processus d'examen des sentiers situés sur les terres domaniales; veiller à ce que la création, l'entretien et l'utilisation des sentiers tiennent adéquatement compte de valeurs d'intégrité écologique.</b>			
Chercher à maintenir un équilibre entre l'amélioration des sentiers actuels et l'aménagement de nouveaux sentiers, en reconnaissant qu'il n'est peut-être pas souhaitable d'améliorer certains sentiers pour les rendre plus accessibles à des fins récréatives si ceux-ci sont déjà principalement utilisés pour la chasse et le piégeage.	✓		
Encourager l'aménagement de sentiers polyvalents pour des utilisations compatibles, et ce, pour limiter les caractéristiques linéaires séparées, éviter l'aménagement de sentiers parallèles, réduire au minimum la fragmentation et l'effet lisière et limiter les perturbations ou les répercussions environnementales possibles.	✓		
Officialiser et communiquer les politiques concernant l'aménagement et la désignation de différents types de sentiers sur les terres domaniales incluses dans le réseau de zones protégées et conservées du Manitoba.		✓	

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
Au besoin, aménager des passages de cours d'eau pour éviter les répercussions sur les débits d'eau ou la qualité de l'eau.	✓		
Trouver des façons d'installer des stations de nettoyage pour les chaussures, les bicyclettes et les véhicules hors route au point de départ des sentiers et dans les aires de rassemblement afin de réduire le risque de propagation d'espèces envahissantes.		✓	
Inclure des considérations environnementales au matériel éducatif et promotionnel lié aux sentiers.	✓		
<b>OBJECTIF : Rendre les utilisateurs et les gestionnaires de sentiers plus responsables, trouver des mécanismes visant à faciliter l'application de la Loi ou créer des moyens de dissuasion pour contrer la pratique d'activités non autorisées sur les sentiers ou la réalisation de projets d'aménagement de sentiers non autorisés.</b>			
Examiner les dispositions d'application de la Loi en cas d'utilisation non autorisée des sentiers ou d'activités non autorisées sur les terres domaniales.		✓	
Étudier les possibilités relatives à l'application d'exigences en matière de remise en état des sentiers et des terres.		✓	
Examiner les mécanismes qui pourraient être utilisés pour interdire l'utilisation de véhicules sur les sentiers non motorisés ou mettre en place des restrictions relatives à l'équipement utilisé sur certains sentiers afin de réduire les dommages causés à la surface des sentiers.			✓
<b>OBJECTIF : Reconnaître la contribution des bénévoles qui s'occupent des sentiers et accroître les possibilités de participation aux activités de bénévolat liées aux sentiers.</b>			
Encourager et promouvoir les possibilités de bénévolat en les faisant mieux connaître et en facilitant la participation aux associations et aux clubs de sentiers locaux.		✓	
Envisager la création de programmes « ambassadeur de sentiers » ou « adopter un sentier » pour permettre à une personne d'adopter un sentier ou d'en devenir un ambassadeur.		✓	
Étudier la possibilité de créer un programme de récompense ou de reconnaissance des bénévoles qui s'occupent des sentiers.		✓	
Montrer des bénévoles à l'œuvre sur les comptes de médias sociaux liés aux sentiers.	✓		
Collaborer avec des organisations qui offrent des possibilités de formation et d'acquisition de compétences en matière d'entretien des sentiers.		✓	

Stratégie et plan d'action pour les sentiers du Manitoba	Court terme : 2023	Moyen terme : 2024	Long terme : 2025 et au-delà
<b>PILIER 4: FORFAITS TOURISTIQUES ET PROMOTION</b>			
<b>OBJECTIF : Soutenir et encourager la promotion touristique des sentiers dans tout le Manitoba et consolider la réputation des sentiers du Manitoba en tant que destinations touristiques.</b>			
Célébrer une journée des sentiers du Manitoba chaque année, le premier samedi de juin.		✓	
Élaborer un programme de sentiers vedettes en prenant soin de désigner au moins un sentier dans chacune des principales catégories d'activités récréatives (randonnée pédestre, vélo, ski, équitation, motoneige, véhicules tout-terrain, canot, observation d'oiseaux et de la faune).		✓	
Accroître la sensibilisation à la portion manitobaine du Sentier transcanadien et encourager la création d'un plus grand nombre de possibilités touristiques le long du parcours.		✓	
Cerner les expériences prêtes ou pratiquement prêtes à être commercialisées dans toute la province. Les expériences « immédiatement commercialisables » sont définies comme des expériences qui répondent à des critères particuliers, qui sont prêtes à être présentées aux visiteurs et dont on peut faire la promotion auprès des voyageurs au Manitoba.		✓	
<b>OBJECTIF : Faciliter la création de partenariats qui rendront les activités de promotion des sentiers et d'initiatives connexes plus efficaces.</b>			
Encourager les gestionnaires de sentiers à former des partenariats entre eux et avec Voyage Manitoba en vue de l'élaboration de stratégies de marketing et de promotion.	✓		
<b>OBJECTIF : Fournir plus de renseignements sur les sentiers du Manitoba qui sont exacts et à jour, qui répondent aux besoins des résidents, des visiteurs et des gestionnaires de sentiers, qui sont faciles à trouver et qui sont offerts en divers formats.</b>			
Créer un site Web de qualité sur les sentiers, à guichet unique, contenant des renseignements à l'intention des utilisateurs et des associations de sentiers.		✓	
S'assurer que le matériel promotionnel et les cartes des sentiers sont accessibles dans les établissements d'hébergement du Manitoba.		✓	
<b>OBJECTIF : Tirer profit des progrès technologiques liés à la cartographie des sentiers et aux ressources connexes pour améliorer l'expérience des sentiers au Manitoba.</b>			
Étudier les options sur la façon de fournir efficacement des renseignements sur les sentiers du Manitoba au moyen d'une application mobile.			✓